

interrogés au sujet de leurs services ; la preuve recueillie est publiée plus loin. Au cours de ces investigations 107 témoins ont été examinés.

19. L'administration des affaires publiques touche par tant de côtés aux affaires privées des classes commerciales, et porte si directement sur le bien-être du public, que notre enquête sur la manière dont les officiers publics s'en acquittent nous a entraînés dans des voies où nous n'avions pas eu d'abord l'intention d'entrer. D'un autre côté, certaines matières d'administration participent réellement de la politique du gouvernement. De la sorte qu'il nous est nécessairement arrivé, en poursuivant nos recherches, d'atteindre les limites de nos attributions.

Ainsi, dans le cours de notre enquête sur les affaires du ministère des douanes, nous avons dû examiner le mode de comptabilité adopté par les percepteurs, la manière de mettre les marchandises en entrepôt, les mérites relatifs des entrepôts privés et publics, la pratique suivie pour recouvrer les deniers publics de fonctionnaires coupables de détournements de fonds, le système d'inspection en usage dans les ports principaux et les ports dépendants ; sujets qui sont manifestement de la plus grande importance dans une revue de l'administration économique et efficace du ministère en question et pour la sûreté du revenu. De même pour le ministère du revenu de l'intérieur, nous avons été naturellement portés à nous enquérir du mode suivi pour l'inspection des distilleries et autres fabriques sujettes aux lois d'accise, de la sécurité que ce mode offre au revenu, ainsi que du système en usage dans ce ministère pour connaître les aptitudes de ses officiers de l'extérieur.

20. Sans les renseignements que nous avons obtenus de cette façon (dont quelques-uns se rattachaient, indirectement peut-être, mais souvent d'une manière intime, à la question principale dont nous étions saisis), il nous serait difficile de découvrir, à l'aide de la preuve directe, des irrégularités dans l'administration ou des défauts dans le système de quelques parties du service public. En effet, nous croyons nécessaire de déclarer, en présentant la preuve, que dans leurs réponses aux questions posées par la commission, quelques-uns des sous-chefs et des premiers commis ont été très réservés, ce qui, bien que naturel à cause de la portée qu'elles avaient d'un côté pour les ministres et de l'autre pour leur commis, a rendu leurs déclarations passablement incomplètes, et augmenté pour nous la difficulté d'arriver à des conclusions exactes sur la condition et les besoins de leurs ministères.

21. Afin de faciliter l'examen des témoins et de co-ordonner la preuve recueillie, nous avons classifié comme suit les matières sur lesquelles ils ont été interrogés :—

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| 1. Nominations aux emplois. | 7. Services temporaires. |
| 2. Avancement. | 8. Services techniques. |
| 3. Efficacité de l'organisation. | 9. Discipline. |
| 4. Efficacité du personnel. | 10. Comptabilité. |
| 5. Suffisance du personnel. | 11. Retraite. |
| 6. Appointements. | 12. Nouveaux cadres. |

Après avoir ainsi établi les points sur lesquels nos recherches ont été particulièrement dirigées, nous allons indiquer les défauts que nous avons trouvés dans les différentes parties du système.